



LEGENDE

-  Limite communale
- AC1  Servitude de protection des monuments historiques: -classés -inscrits
- AC2  Servitude de protection des sites et monuments naturels
- AS1  Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales
- Int1  Servitude au voisinage des cimetières
- T1  Servitude relative aux chemin de fer
- EL3  Servitude d'halage et de marchepied abrogée par la loi 2006-1772 du 30 décembre 2006
- EL7  Servitude d'alignement - Conformément à la décision du Conseil Départemental en date du 13 juin 2013 de supprimer les servitudes EL7 par rapport aux routes départementales.
- PPRint  Servitude résultant du Plan de Prévention des Risqu "inondations, mouvements de terrain", approbation des naturels préfectoral du 28 juin 2005 modifiant l'arrêté préf ar arrêté 10 novembre 1989. Le dossier PPR comporte un rapport de présentation, un document graphique et un règlement de servitudes.

COMMUNE DE LONGEVILLE-LES-METZ

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES

Servitudes Terrestres
1/5000°

Edition du document :	Date de référence :		Procédure en cours :
07 / 12 / 2017	Approbation du PLU	DCM 19 / 12 / 2017	



Le fond parcellaire est donné à titre indicatif et s'appuie sur le plan cadastral en vigueur. Source SUDOM - mise à jour AGRIM / Mai 2011